



Succession suite à une séparation

Par **leilanie**, le **01/04/2021** à **00:51**

Bonjour,

Je me retrouve dans une situation délicate. J'ai acheté une maison avec mon compagnon et nous avons un enfant ensemble. Aujourd'hui, j'ai découvert que celui-ci menait une double vie et a eu 2 autres enfants avec une autre personne, enfants qui sont aussi reconnus. Cela fait 2 ans que je paie le crédit seule et celui-ci ne veut pas vendre le bien.

J'aimerais savoir ce que j'ai comme marge de manoeuvre pour vendre sans son accord ou, éventuellement, protéger le bien car il me semble que dorénavant, en cas de succession, sa part sera partagée entre ma fille et ses 2 autres enfants. Quel acteur (notaire, avocat de la famille) je dois voir ?

Merci d'avance.

Par **Louxor_91**, le **01/04/2021** à **10:37**

Bonjour,

puisque vous semblez être propriétaires en indivision; vous et le monsieur; pas plus lui que vous ne pouvez vendre ce bien sans l'accord de l'autre ! Et oui, ses enfants sont ses héritiers.

Par **youris**, le **01/04/2021** à **11:35**

bonjour,

il n' y a lien juridique entre concubins, donc aucune obligation, ni droit entre concubins, en particulier aucune obligation de fidélité.

comme la maison est en indivisiion, pour la vendre, il faut l'accord de tous les indivisaires, en cas de refus de vendre d'un indivisaire, vous devrez demander l'autorisation de vendre au tribunal judiciaire.

je suppose que votre compagnon est coemprunteur du prêt de la maison, rien ne vous oblige à rembourser seule le prêt.

salutations